

Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2019

Présents : tous, sauf,

Absent et excusé : Boichut Olivier.

Secrétaire de séance : Maugain Brigitte.

Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations : comme l'année dernière, les subventions suivantes sont accordées : Animation loisirs de Champdivers = 85 €. Club du finage de Champdivers = 85 €. Club gymnastique de Champdivers = 85 €. Tennis club de Champdivers = 85 €. Anciens combattants de Champdivers = 85 €. Atelier de Fil en joie de Champdivers = 85 €. Association des paralysés de France = 30 €. APEI foyer les pommiers à Arbois = 30 €. Donneurs de sang à Dole = 30 €. Lutte contre la sclérose en plaques = 30 €. Centre Leclerc à Dijon = 30 €. Souvenir Français à Saint-Aubin = 30 €. Assoc. Secrétaires de mairie du Jura = 30 €. D'autre part, le Foyer Socio-Educatif du Collège des Vernaux de Tavaux a sollicité une subvention ; le conseil donne un avis défavorable, car une participation financière est octroyée par la commune aux familles dont les enfants (collégiens) bénéficient d'un voyage scolaire.

Compétence eau/assainissement Grand Dole : la Loi Notre d'août 2015 rend obligatoire le transfert des compétences eaux/assainissement des communes et syndicats aux Communautés d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020. Afin de définir les grandes orientations partagées avec les communes, le Grand Dole a fait parvenir en mairie une charte.

Celle-ci présente les principes réglementaires qui s'appliqueront :

- dissolution des syndicats intercommunaux présents exclusivement sur le périmètre du Grand Dole
- possibilité pour les syndicats intercommunaux présents sur plus de 2 EPCI à Fiscalité propre de subsister après le 1^{er} janvier 2020
- transfert et continuité de l'ensemble des contrats en cours
- transfert du personnel obligatoire s'il exerce son activité uniquement sur la compétence transférée
- mise à disposition des biens à titre gratuit
- transfert de l'ensemble des actifs et passifs.

Décision du conseil : avis favorable.

Travaux d'accessibilité de l'arrêt de bus rue du finage : le maire rappelle aux conseillers la délibération prise le 22 juin 2016 à ce sujet : dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé pour le réseau de transport, le Grand Dole avait fait parvenir un plan de l'aménagement futur de l'arrêt de bus, et une estimation du coût des travaux (16 000 € HT). Le Grand Dole prend 70 % du montant total des travaux à sa charge. Le conseil émet un avis favorable et prend note que la participation de la commune s'élève à 4 800€ HT ; le maire est habilité à signer la convention avec le Grand Dole.

Conventions d'occupation du domaine public : depuis 2015, des conventions ont été signées entre la commune et des particuliers qui voulaient une petite parcelle de terre pour faire un jardin ou stocker du bois. 2 nouvelles demandes pour des jardins ont été faites. Le conseil